

POUR IMPOSER LEUR PONT NEUF A FLEURVILLE, INUTILE ET COÛTEUX, LES CONSEILS GENERAUX DE L'AIN ET DE S&L CHOISISSENT LE DENI CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

Alors que de plus en plus de citoyens se sentent concernés par les enjeux climatiques et environnementaux, des élus préfèrent tenter de réduire des citoyens au silence, tout en usant d'une propagande mensongère pour faire passer un projet anachronique.

L'association Bien Vivre à Replonges(01) vient de se voir sommée de changer de nom « *car elle porte atteinte à l'image de la commune* » ! Cela paraît tellement ubuesque et ridicule qu'on peine à croire que ce soit possible. Il est vrai que cette association est particulièrement active en matière de protection de l'environnement et de la nature dans cette partie du Val de Saône. Elle s'est d'abord opposée à l'implantation d'une centrale d'enrobé, qui pollue l'atmosphère. Elle a ensuite contesté un projet de bassin d'aviron dans une zone Natura 2000.

Avec l'Association Citoyenne Bresse & Saône, elle a participé à l'opposition de l'implantation pérenne d'un circuit de quads dans une ZNIEFF inondable à Pont de Vaux.

Bien entendu, FNE 71 a soutenu et soutient encore tous ces combats parce que le Val de Saône est une entité écologique dont l'intérêt et l'importance dépasse les frontières administratives.

Nous sommes et serons solidaires « *partout où la nature a besoin de nous* » car le Val de Saône est actuellement menacé par d'autres projets (Eclat et Valstar à Tournus – Sobotram à Chalon)...

LE DEVOIR CITOYEN D'ALERter ET D'AGIR (1)

La COP 26 a lamentablement échoué à apporter des réponses crédibles et suffisantes répondant à l'urgence climatique et à l'effondrement de la biodiversité. Cette situation est aggravée par le déni persistant d'institutions et d'élus devant la réalité et l'urgence des enjeux, et qui perpétuent « le monde d'avant » en continuant d'imposer, dans les territoires dont ils sont responsables, des projets à la fois climaticides, inutiles, coûteux et souvent illégaux et dangereux (2).

L'intimidation, la transgression des lois et le non-respect des décisions judiciaires sont devenues les méthodes utilisées par des élus. On a vu ainsi dans le Val de Saône, les présidents des Conseils Départementaux de l'Ain et de S&L appeler la population à contester la décision de justice arrêtant les travaux !

FNE71, comme la plupart des associations environnementales, a parfaitement conscience des enjeux économiques, sociaux, sanitaires qui accompagnent ces projets et s'attache systématiquement à proposer des alternatives. Mais elle sait aussi qu'il est urgent de changer le logiciel d'une économie écologiquement irresponsable : on ne pourra pas continuer à faire les mêmes erreurs en s'attendant à avoir des résultats différents. Il faut aussi être responsable localement.

Ce ne sont pas les associations qui portent atteinte à l'image des communes ou autres territoires, ce sont au contraire des décideurs qui saccagent l'environnement et la nature, ne respectent pas les lois et un fonctionnement démocratique, vendent le bien commun à des lobbies, et compromettent l'avenir de la planète et de l'humanité.

Le porte parole : T. Grosjean

(1) Charte constitutionnelle de l'environnement -2004 – Art 2 : « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » - Art 7 « Toute personne a le droit (...) de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement »

(2) La loi ASAP surgie cet été préfère réduire la société civile au silence pour imposer ses projets plus facilement, plutôt que de mettre les moyens dans l'information complète du public et d'inclure les citoyens en amont. Ce qui favorise la naissance de projets entachés d'illégalités.